

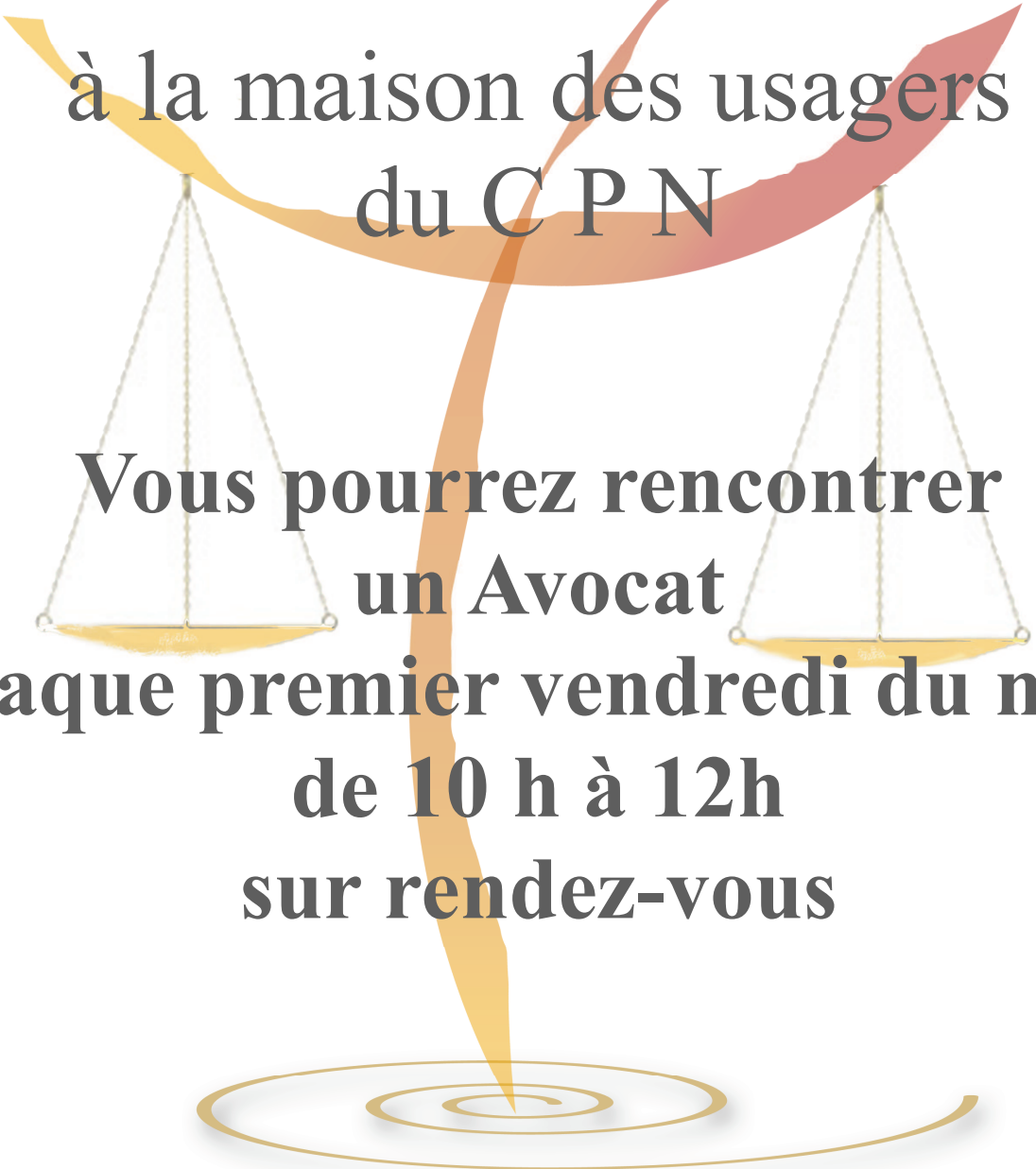


# CONSULTATIONS

# JURIDIQUES GRATUITES

*« Réservées aux patients »*

à la maison des usagers  
du CPN



**Vous pourrez rencontrer  
un Avocat  
chaque premier vendredi du mois  
de 10 h à 12h  
sur rendez-vous**

Adressez-vous au  
Cadre de Santé de l'unité  
pour obtenir une date et un horaire de consultation